



ARRETE DRH 2025 - 1275

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR WILLY TAN- 11^{ème} Adjoint**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Willy TAN au rang de 11^{ème} adjoint** au maire **CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Monsieur Willy TAN est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Délégué pour traiter l'ensemble des affaires ayant trait à l'Etat Civil et aux affaires funéraires et des cartes d'identité et passeport.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- L'établissement des propositions en terme d'organisation et de fonctionnement des services de l'Etat Civil, carte d'identité et passeport;
- Des affaires funéraires, de la gestion et de l'entretien des Cimetières et des lieux de sépulture,
- De veiller à l'application de la réglementation en matière d'inhumation et de conservation des cendres,
- Du suivi de nouveaux projets de création de cimetières,
- De veiller à la bonne administration et à la qualité des services rendus au public dans ces domaines.
- De la signature de tous courriers et tous actes concernant les domaines précités

ARTICLE 2 / - Monsieur Willy TAN reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

28 AVR. 2025

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,



Le Maire
David LORION

Notification faite le 28/04/2025
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250428-DRHAR25_1275-AU
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025